



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 26 avril 2017 à 20h00

Président : M. Yves Rollier, président

Secrétaire : Mme Suzanne Staub, secrétaire

Sont présents : 15 membres du Conseil général
4 membres du Conseil communal
M. Walter von Gunten, administrateur communal
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : Mme M. Perrenoud et M. B. Krebs
Mme I. Weber

Absent : M. A. Lecoultre

Public : ---

Légende :

CC = conseillers communaux PDC = plan directeur cantonal ZAC = zone artisanale
CG = conseil général PDR = plan directeur régional et commerciale
CF = commission financière PAL = plan d'aménagement local
CE = Conseil d'Etat ZUD = zone d'utilisation différée
CU = Commission de l'urbanisme
Commission des services industriels : CSI-TP
Commission environnement : CEnv.
Commission de sécurité : CSécu.
Commission des études et constructions : CEC
Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique : CFSS

Le président ouvre la séance à 20h00, avec les salutations d'usage.

Lecture du courrier reçu de Mme Micheline Kessi puis transmission de celui-ci au CC pour traitement.

Micheline Kessi
 Closel 26
 2074 Marin

Marin, le 24.4.17

Messieurs, les membres du
 conseil communal

J'habite Marin, je participe beaucoup à la vie très active de votre village. Je vous félicite pour la construction de votre belle salle TaTou, mais pourquoi dédaignez-vous les personnes handicapées? Vous n'avez fait aucune place de parc pour eux. Etant moi-même une personne à mobilité réduite, deux fois, j'ai dû me priver d'une soirée, très déçue, de ne pas avoir trouvé une place près de l'entrée. Messieurs, je peux vous dire que je vous ai bénis, un peu de

respect, s.v.p. pour nous.

Autre chose. Le drapeau de votre commune, au bord du terrain de foot est en loque. Ayez au moins la dignité d'aller décrocher cette guenille. A part les sportifs, beaucoup de promeneurs empruntent ce chemin et les commentaires ne manquent pas!

En espérant, que vous avez le désir de conserver une belle image de votre commune, recevez, Messieurs, mes salutations les meilleures,

M/Kessi

1. Appel

Mme Suzanne Staub : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 14 conseillers généraux + le président sur 18.

La majorité absolue est de : 8

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2017

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec la correction sous la rubrique 1 :
 « Sont présents..... + le président et non pas la présidente.

3. Ordre du jour

Le président lit l'ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2017
3. Ordre du jour
4. Nomination d'un(e) délégué(e) du Conseil général au CAP
5. Nomination d'un(e) délégué(e) du Conseil général au CESI-CESC

6. Arrêté relatif à l'adoption d'un plan et règlement d'extraction « Extension de la carrière du Roc de Juracime SA » et portant modification du plan d'aménagement communal – rapport à l'appui
7. Demande de crédit d'engagement de CHF 30'000.00 pour des travaux d'entretien et de remise en état à mener à la salle omnisports, rapport à l'appui
8. Demande de crédit d'engagement de CHF 110'000.00 pour des travaux d'assainissement du réseau électrique dans la zone de Souaillon, rapport à l'appui
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions
11. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

M. J.-M. Cantin (CC) : prie le CG d'excuser Mme I. Weber à l'assemblée de ce soir pour cause de maladie.

4. Nomination d'un(e) délégué(e) du Conseil général au CAP

Le président ouvre la discussion :

Mme H. Houttuin (PLR) : Le groupe PLR est très content de présenter M. Willy Schärer en tant que délégué au CAP.

→ Accepter par applaudissement de l'assemblée.

5. Nomination d'un(e) délégué(e) du Conseil général au CESI-CESC

Mme S. Staub (PS) : Nous vous proposons pour le poste de délégué(e) au CESI/CESC Mme Stefania Budin, sa volonté est qu'elle soit présentée hors parti. Mme Budin s'est déjà beaucoup engagée dans le cadre de ce comité, elle sera donc la personne que nous recherchons, dynamique et motivée. Nous vous remercions de soutenir notre proposition.

→ Accepter par applaudissement de l'assemblée.

6. **Arrêté relatif à l'adoption d'un plan et règlement d'extraction « Extension de la carrière du Roc de Juracime SA » et portant modification du plan d'aménagement communal – rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

M. H. Kohler (PS) : *Ce rapport a retenu toute l'attente du groupe socialiste. Le volet financier, en particulier est absent. C'est peut-être normal car le rapport porte sur une modification du plan d'aménagement communal. Cependant, notre groupe aimerait connaître de quelle manière toutes les nuisances auxquelles on pourrait s'attendre seront compensées.*

Nous souhaitons donc obtenir un suivi régulier des éléments financiers futurs ainsi que des informations sur ce qui a déjà été obtenu. Nous nous sommes rendus compte que le CG n'a peu ou prou été informé des arrangements financiers entre la Juracime et la commune de Cornaux ainsi que de leurs résultats.

D'autres informations manquent aussi dans ce rapport, en autres, les implications écologiques car la destruction du biotope actuel, même si une revitalisation est prévue, ne pourra remplacer ce qui a été perdu. Il nous a été dit qu'un fond va être créé pour cette revitalisation mais que se passera-t-il si l'entreprise ferme ou si elle est vendue à un autre groupe qui n'a pas signé de convention avec notre commune ?

Par conséquent, le groupe socialiste est partagé. Nous voterons l'entrée en matière mais laissons la liberté de vote ou d'abstention.

M. A. Messerli (CU) : *La commission d'urbanisme a pris connaissance du rapport du Conseil communal, ses annexes ainsi que de l'ensemble des dossiers de biol conseil. Les membres de la commission ont également participé aux séances d'information organisées par le CC en dates du 1^{er} novembre 2016 et du 13 mars 2017.*

Le 29 mars, une séance de travail concernant ce plan d'extraction a permis de revisiter l'ensemble des documents et d'échanger sur ce projet d'extension. Il ressort qu'effectivement, agrandir la zone d'extraction de 20 ha pour porter le nouveau périmètre à 48 ha et extraire environ 400'000 m³/an par minage, ne va pas sans impacter la zone tant du point de vue environnemental que du point de vue de l'aménagement paysager. Mais, comme le relève le CC dans son rapport, il est important que la commune de Cornaux s'engage afin que cette entreprise puisse pérenniser sa présence et lui donner la possibilité de se développer.

Les documents relatifs au plan d'extraction de la carrière du Roc ont été transmis aux différents services cantonaux compétents pour analyse et préavis. Ceux-ci ont fait l'objet de remarques et demande de modifications pour ensuite nous être soumis. Le règlement du Plan d'extraction devrait assurer et garantir que les modalités d'exploitation soient respectées tout au long des 56 ans. Notamment les éléments définis dans l'Art. 5 du règlement qui ont une valeur contraignante.

Notre commission s'est penchée entre autre sur la problématique de surfaces SDA (surface d'assolement) affectées aux exploitations agricoles qui seront inutilisables pendant de longues périodes. En effet, lors de l'établissement du cahier des charges du Rapport SER (rapport annuel de synthèse) nous souhaitons qu'il soit indiqué qu'un membre représentant les intérêts du monde agricole soit intégré au groupe GSE (Groupe de Suivi Environnemental).

La commission s'interroge aussi sur la pérennité du GSE (Groupe de Suivi Environnemental). En effet, dans le règlement à Art. 32 al. 4 il est simplement indiqué que le mandataire SER établit un rapport annuel destiné aux Autorités cantonales et communales. A nos yeux, cela nous semble insuffisant et souhaitons qu'il soit mentionné clairement l'obligation de la création de ce GSE (Groupe de Suivi Environnemental) et qu'il sera amené à siéger annuellement pour évaluer le respect de l'ensemble des prescriptions sur la base du rapport SER (Suivi Environnemental de la Réalisation).

Nous demandons qu'un alinéa 5 soit ajouté à l'art. 32 sous cette forme :

Est constitué un Groupe de Suivi Environnemental (GSE), composé de représentants des autorités cantonales, communales, des associations cantonales de protection de la nature, du monde agricole et de l'exploitant. Le GSE est piloté par le SAT. Ce groupe se réunit annuellement et supervisera le SER ((Suivi Environnemental de la Réalisation). La commission d'urbanisme soutient l'arrêté qui vous est présenté pour autant que l'al. 5 de l'art. 32 soit ajouté au règlement « Extension de la carrière du Roc de Juracime SA »

Mme C. von Bergen (CEnv.) : *Toute la Commission d'Environnement était présente et très attentive le lundi 13 mars à la séance d'informations concernant la carrière du Roc ouverte au public, pour écouter les explications de M. Christophe Veuve, chargé de projet et M. Christophe Dénerveaud, géologue.*

La CEnv. s'est réunie quelques jours après, le 15 mars 2017 et nous avons longuement parlé des points sensibles concernant les vibrations et les conséquences sur et dans les habitations, le maintien des sources et leurs débits, la surveillance des différents travaux, le rebouchage du trou actuel et futur, la remise en état du site grâce à la création d'un fonds bloqué alimenté grâce à une taxe en fonction de l'extension, par m3 de roche extraite et de remblai.

400'000 m3 extrait par année sur une durée de 50 ans au moins est un énorme projet et n'est pas des plus engageant. Mais le fait que le suivi environnemental de l'exploitation de la carrière (SER) est assuré par un groupe représentants des autorités communales et cantonales ainsi que d'associations cantonales de protection de la nature (Pro Natura et WWF) nous a rassuré. Un rapport annuel sera établi.

L'exposé de MM. Veuve et Dénerveaud nous ont apporté des réponses positives et satisfaisantes et démontrent une étude approfondie.

En conclusion, le CEnv. accepte l'extension de la carrière du Roc à l'unanimité.

M. W. Schärer (PLR) : *Le plan et le règlement de l'extension de la carrière du Roc de Juracime qui nous est soumis est un sujet sensible. Pourtant, les divers aspects doivent être pondérés à leur juste valeur.*

L'entreprise Juracime implantée depuis plus de cinquante ans dans notre Commune fait partie du paysage avec son apport de pollution, de trafic routier et ferroviaire mais aussi de postes de travail et surtout de contribution fiscale représentant la moitié des rentrées fiscales totales des entreprises établies sur la Commune. Peut-on s'en passer? Sans vouloir s'abaisser devant des menaces de fermeture ou des attrait financiers, il faut être impartial et objectif et se souvenir de ce que cette entreprise a déjà apportée à notre village aussi peut-être grâce à son directeur Corbonetch.

Afin que Juracime puisse continuer son développement, l'extraction des matières premières doit être assurée et ceci avec une vue à long terme d'un demi-siècle. Pour ce faire, il y a des concessions à assumer que ce soit pour les atteintes à la nature, au paysage ainsi qu'aux désagréments des explosions de dynamitage des parois de rochers, toutefois préférables à d'autres bien plus traumatisantes dont la Suisse est aujourd'hui encore épargnée.

La forêt, la faune, la source de la Prévôté, Les Roches de Châtoillon sont autant de sujets qui demandent évidemment de l'attention.

Les connaissances actuelles scientifiques, géologiques, hydrologiques, sismiques, environnementales et biologiques des spécialistes doivent suffire à nous mettre en confiance pour la réalisation de projets liés au futur des activités humaines sur notre planète jusqu'à la fin de cette période glaciaire.

En effet, on peut refuser tous les développements industriels d'apparences néfastes, négatives voir nocives.

Juracime fabrique un produit essentiel, le ciment, matière indispensable aujourd'hui pour la réalisation d'infrastructure de génie civil comme les routes, les ponts, les tunnels, les barrages de retenue d'eau pour la production d'électricité, et aussi pour les pistes d'aviation pour que chacun puisse profiter de s'envoler pour voyager rapidement vers des paysages de rêves dénaturés par le commerce du tourisme de masse.

Bref, la continuité de la production suisse de ciment doit continuer et il faut lui donner les moyens de ses ambitions ou alors on achètera du ciment asiatique, la porte à côté, produit dans des conditions innommables mais invisibles de notre pays propre en ordre et occultées des circuits touristiques.

Après un débat animé, passionné et intéressant, le groupe PLR est favorable à l'adoption de cet arrêté. Je vous remercie de votre attention.

Mme C. Salzmann Silva (CC) : J'ai pris note de toutes les remarques. Je me permets de répondre aux différentes interpellations comme suit :

Nuisances :

Le rapport d'impact sur l'environnement a analysé toutes les nuisances que l'exploitation de la carrière du Roc pourrait générer. A cet effet, 38 mesures spécifiques ont été créées dans le but de limiter ou compenser ces nuisances. En cours d'exploitation, et afin de garantir le respect des exigences environnementales, un suivi des activités sera assuré par un organisme indépendant (avec un rapport de synthèse annuel). De plus, ce suivi sera supervisé par le Groupe de Suivi Environnemental dont la commune de Cornaux fera partie (Canton, Juracime, Saint-Blaise, Pro Natura et WWF) et qui se réunira annuellement afin de faire le point de la situation. Si malgré toutes les précautions prises, des nuisances étaient constatées, elles généreraient des mesures complémentaires afin d'y remédier. Dans le cas d'un dégât à une habitation induit par les activités de la carrière, Juracime est tout à fait disposé à trouver le dédommagement adéquat avec les propriétaires (comme annoncé lors de la séance publique).

Biodiversité :

L'exploitation du nouveau périmètre d'extraction va engendrer le déboisement de forêt. Il est vrai qu'au vu du délai entre le défrichement et la remise en état, les milieux naturels détruits ne pourront vraisemblablement pas être constitués à l'identique à court terme. Le concept de remise en état proposé tient compte de cette constatation en offrant la possibilité dans la carrière de :

- Favoriser l'implantation de milieux naturels à fort potentiel écologique (milieux secs, actuellement présents grâce à l'exploitation de la carrière)
- Recréer des milieux naturels de valeur écologique élevée.

A l'extérieur du périmètre, le concept de remise en état offre la possibilité de créer 10 ha de forêts supplémentaires (ancien reboisement effectué en dehors du périmètre de la carrière) ainsi que 14 ha de SDA. A cela s'ajoute des mesures supplémentaires afin d'augmenter la biodiversité et la continuité écologique des milieux naturels dans un périmètre étendu (région de l'Entre-deux-Lacs). Ces mesures sont prévues pour remplacer la diminution résiduelle de la valeur écologique globale et compenser le délai de remise en état et seront financés par un fonds spécifique.

Rachat ou faillite :

Par rapport au plan d'extraction : l'ensemble du périmètre est mis à l'enquête publique, son approbation mettra à la charge de l'exploitant la mise en œuvre de toutes les mesures décrites dans le dossier RIE (et éventuellement d'autres charges supplémentaires). En cas de faillite de Juracime, une autre entreprise pourrait reprendre l'exploitation moyennant la reprise de toutes les mesures liées au Plan d'extraction.

Quant au permis d'exploiter, il est lié à l'exploitant (nominatif) et le canton de Neuchâtel ne permet pas le transfert de permis d'exploiter. En cas de faillite ou de rachat de Juracime, un nouveau permis devra être demandé par le nouvel exploitant et nécessitera donc une consultation publique. Par ailleurs, le permis peut être retiré par le Canton en cas de non respect par l'exploitant des mesures liées au Plan d'extraction et au Permis d'exploiter. De plus, un exploitant ne peut pas exploiter sans permis et sans périmètre.

En l'occurrence, pour le périmètre d'extension de la carrière du Roc, deux permis d'exploiter seront nécessaires. Le second permis d'exploiter devra être demandé (avec mise en consultation publique) pour la seconde phase d'extraction (exploitation de la partie Est de la carrière).

Modification du règlement

En l'état, il n'est pas possible de procéder à des modifications sauf en le refusant. Par contre, suite à votre demande préalable, j'ai pris contact avec les services cantonaux (SAT), voici leur réponse par l'intermédiaire de M. Dénerveaud, géologue cantonal :

Il m'importe de vous communiquer que nous avons bien compris votre souci et que nous le partageons. Nous continuerons ces prochains jours et semaines à discuter notamment avec nos collègues du service de l'agriculture pour que vous soyez représenté dans notre groupe. Pour l'instant et vu le temps à disposition, je ne peux pas offrir des garanties plus formelles que ce message électronique. J'espère, malgré tout, avoir pu servir dans votre processus de prise de décision.

Sachez que les associations ProNatura et WWF ont déjà demandé une séance, celle-ci est déjà agendée, elle permettra d'établir un cahier des charges « annuel » et de définir les différents intervenants. J'ai déjà demandé qu'une personne de la CEnv. ou de la CU puisse intégrer ledit groupe, ce qui m'a été validé. Par contre, je pense, avec l'accord de mes collègues, transmettre les PV des séances aux CEnv. et CU afin qu'ils aient un suivi en toute transparence.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : J'aimerais rebondir sur la question de mon collègue M. H. Kohler relative au fond. Est-ce que ce fond existe et est-il approvisionné régulièrement ?

Mme C. Salzmänn Silva (CC) : Actuellement, il n'existe pas. Je crois savoir qu'il sera mis en place par le SAT puisqu'il sera géré par ce dernier, donc Juracime SA ne sera pas seul maître à bord. Il sera approvisionné régulièrement et en conséquence et fera partie du cahier des charges.

M. A. Messerli (CU) : Je désire un peu vulgariser mes propos. Le rapport de la CU est très important. Lors de la séance de présentation, on a parlé de la création d'un groupe pour le suivi environnemental, je ne conteste pas. Mon problème est que nous parlons de 56 années et que dans l'avenir est-ce que ce groupe ne disparaîtra pas ? C'est pourquoi, nous insistons sur le fait que le rajout d'un alinéa 5 à l'article 32 du règlement est nécessaire afin de pérenniser l'existence de ce groupe dans l'avenir. En plus, c'est une proposition de Jura Materials que je trouve très intéressante. Chaque année, un rapport se fait, malheureusement nous n'en avons jamais entendu parlé. Nous n'avons jamais eu de retour ou une petite explication en CG. Maintenant qu'il le propose, mettons-le d'une manière réglementaire d'où notre proposition du rajout dudit alinéa. Je propose de faire une suspension de séance afin d'en parler, personnellement je refuserai ce règlement.

Mme C. Salzmänn Silva (CC) : Vous êtes bien placé, M. Messerli, en 2011, lorsque la demande nous a été déposée, vous étiez aussi à la CU et vous avez pris connaissance du rapport. Avec toutes ces années, vous avez remarqué l'évolution de ce dossier, on ne parlait pas du remblaiement, au niveau environnemental c'était très léger... Le CC a mis une année avant d'envoyer ces documents au Canton. Six ans se sont passés, il y a eu une évolution dans ce dossier, l'année passée, les CU et CEnv. ont eu une présentation préalable. Il est clair, qu'au niveau du règlement, ce groupe de suivi n'y est pas inscrit. Vous pourrez amender ce règlement mais celui-ci ne pourra légalement pas être accepté, soit vous refusez ou acceptez ce règlement de plan d'extraction. Ce que l'on pourrait encore imaginer, c'est de le notifier dans le permis de construire.

Mme D. Barraud (PS) : Je me demande s'il n'est vraiment pas possible d'ajouter cet alinéa 5 à l'article 32 du règlement puisque cela va se faire.

M. J.-M. Cantin (CC) : Il s'agit d'une procédure. Lorsqu'il y a un règlement qui agit uniquement sur le terrain communal et que le CG est seul compétent, il pourrait demander une modification du règlement. Or, le règlement qui vous est présenté agit sur deux communes et c'est le même règlement qui doit être présenté aux deux législatifs. Si un ou l'autre devait demander une modification, rien ne serait validé et on recommence la procédure. Vous refusez ou acceptez ce règlement tel quel et assumez les conséquences de vos choix. Si vous refusez, on recommence la procédure et cela pour les deux communes concernées.

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Je comprends votre demande Mme Barraud et si c'est un désir du CG, on va mettre au vote afin qu'il y ait une trace écrite.

M. A. Messerli (CU) : Ma demande est surtout que l'existence de ce groupe soit mentionné dans le règlement et au niveau juridique il n'y a que ça. Je ne suis pas contre le projet mais c'est essentiel que cela soit écrit.

M. P. Staub (PS) : Avant de tout chambouler, est-ce qu'il serait possible de s'approcher de Saint-Blaise ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Ce règlement a été validé sur 3 niveaux (Fédéral, cantonal et maintenant communal).

Mme C. Salzmann Silva : Je vous propose de le mettre en « condition » dans le permis de construire qui sera déposé. De plus, M. Messerli vous faites partie de la CU et donc vous aurez tout loisir d'analyser et de contrôler ledit permis.

Le président : Nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : demande une suspension de séance vu l'importance du dossier et avant l'entrée en matière.

Le président : accorde une suspension de 10 minutes. Reprise de la séance. Vote de l'entrée en matière.

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.

M. Messerli (CU) : Après discussion, il est demandé un vote préliminaire à l'arrêté que vous avez en votre possession.

Le président : Je vais vous lire ce texte :

Il est demandé que le CG se prononce et prenne position sur le fait que les permis de construire qui seront délivrés dans le cadre de l'exploitation de la carrière du Roc et soumis au règlement qui nous est demandé de valider ce soir soit conditionné au fait qu'un Groupe de Suivi Environnemental « GSE » soit constitué. Celui-ci devra être composé de représentants des autorités cantonales, communales, des associations cantonales de la protection de la nature, du monde agricole, de l'exploitant et autres. Dans ce cadre, il est demandé également que ce groupe se réunisse au minimum une fois par an et qui soit piloté par le Service de l'aménagement du territoire.

Les personnes qui acceptent ce texte sont priées de le faire savoir par levé de main.

Vote : 13 pour 1 refus Ce texte est accepté à la majorité.

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à la majorité (13 pour – 1 abstention)

7. Demande de crédit d'engagement de CHF 30'000.00 pour des travaux d'entretien et de remise en état à mener à la salle omnisports, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF) : *La commission financière a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif au crédit d'engagement de CHF 30'000.- pour des travaux d'entretien et de remise en état d'installations de la salle omnisport.*

La demande de crédit est clairement documentée. Nous devons malheureusement constaté que malgré un entretien et un remplacement régulier des appareils sanitaires les problèmes persistent. Il est souhaitable que la solution proposée soit la bonne et apporte toute satisfaction.

Comme mentionné dans le rapport, la commission financière soutient l'initiative qui a pour objectif d'obtenir, à qualité égale, de meilleures conditions sur le prix du matériel.

La commission financière vous propose de soutenir l'arrêté relatif au crédit d'engagement de

CHF 30'000.- en vue des travaux d'entretien et de remise en état d'installations de la salle omnisport.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Ayant de la compassion pour les sportifs privés d'installations de douches fonctionnelles, c'est à l'unanimité que le groupe PLR soutient le rapport proposé par le CC. L'échelonnement du remplacement des robinets permettra de vérifier ainsi le bon fonctionnement des appareils prévus. Cependant, lors de la discussion du groupe, plusieurs membres utilisateurs des installations sportives ont fait remarquer que les tarifs de location demeuraient très bas. Il est donc demandé au CC de réévaluer parcimonieusement les heures de salle permettant ainsi de compenser l'investissement. Merci de votre attention.

M. A. Askandar (PS) : Le groupe socialiste accepte la demande de crédit de CHF 30'000.00 pour les travaux d'entretien.

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

8. **Demande de crédit d'engagement de CHF 110'000.00 pour des travaux d'assainissement du réseau électrique dans la zone de Souaillon, rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

M. P. Staub (PS) : Lors de sa séance de préparation le groupe du parti socialiste de Cornaux a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant l'assainissement du réseau électrique dans la zone du Souaillon. Ce rapport en explique bien les raisons. Le réseau électrique en Europe est harmonisé par la CENELEC (Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique). Puis, Electrosuisse régit les installations et tout le matériel qui en dépend en Suisse au travers des normes pour les installations BT et MT et d'autres normes y relatives, puis il appartient aux installateurs électriques agréés par Electrosuisse, tel que le Groupe E, de faire appliquer ces normes sur le terrain. N'oublions pas non plus le côté juridique incontournable de l'art. 58 E du CO et qui est bien mentionné dans le rapport.

Nous n'avons donc pas trop le choix et ne pouvons pas déroger aux lois électriques, ces travaux devront être entrepris.

Pour toutes ces raisons, le groupe du parti socialiste de Cornaux a décidé d'accepter le crédit de fr. 110'000.- pour les travaux d'assainissement du réseau électrique dans la zone du Souaillon.

Merci de votre attention.

M. A. Messerli (CF) : La commission financière a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif au crédit d'investissement de CHF 110'000.- en vue des travaux d'assainissement du réseau électrique dans la zone de Souaillon.

La commission prend acte que ces travaux permettront de respecter la norme en vigueur, ce qui n'est pas le cas actuellement. La responsabilité du propriétaire, en l'occurrence la commune de Cornaux, est engagée en cas de dysfonctionnement et de non-respect des prescriptions en la matière. La commission financière souhaite que le Conseil communal veille à ce qu'il n'y ait aucun dépassement de crédit.

La commission financière vous propose de soutenir l'arrêté relatif au crédit d'investissement de CHF 110'000.- en vue des travaux d'assainissement du réseau électrique dans la zone de Souaillon.

M. J.-L. Décrevel (SI-TP) : C'est à l'unanimité que la Commission soutient le rapport du CC pour le projet d'assainissement du réseau électrique dans la zone de Souaillon. Ce projet tant, depuis de nombreuses années, permettra d'une part de mettre en conformité d'anciennes et vétustes installations et d'autre part, de renforcer l'approvisionnement des habitations des Rièdes. Bien conscient, que les démarches pour l'aboutissement du projet présenté n'ont pas dues être des plus simples, nous tenons à remercier le CC pour son abnégation.

M. L. Krebs (PLR) : Après avoir pris connaissance du futur projet de mise en conformité de la ligne alimentant en électricité Souaillon et les Rièdes, le PLR accepte ce crédit afin de garantir à nos clients un approvisionnement dans les normes actuelles. Ce qui permettra aussi à la commune d'avoir du poids pour exiger de ses clients la mise en conformité de leurs installations électriques dans leurs bâtiments.

En mon nom personnel, je demande que le futur transformateur qui sera situé au Buisson soit prévu pour pouvoir réinjecter de l'électricité. On ne sait pas à l'avenir ce qui se passera, peut-être projet de Biogaz, panneaux photovoltaïques...

M. O. Makaci (CC) : Je vous signale que la variante 2 a été retenue, car le SAT nous a spécifié que la zone du ruisseau (zone protection de la nature) n'était pas adaptée pour le placement de cette station.

- Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- Celui-ci est accepté à l'unanimité.

9. Communications du Conseil communal

C. Salzmann Silva (CC) : Je vous annonce la fin des travaux pour le ruisseau. Ces travaux ont été réalisés dans le but de prévenir contre les dangers de crues dudit ruisseau, je tenais à le préciser, car on entend tout et n'importe quoi...dans le village.

11. Interpellations et questions

M. H. Kohler (PS) : C'est la troisième fois que je reviens avec le même sujet, qu'en est-il des places de parcs pour handicapés.

Mme D. Barraud (PS) : Qu'en est-il de mes deux interpellations relatées dans le dernier PV du 1^{er} février 2017 qui avaient trait à la fusion et au bancomat.

M. J.-M. Cantin (CC) : Places de parcs handicapés, le dossier est en main de MM. Clottu et Makaci pour la simple et bonne raison que la place prévue n'est pas adéquate point de vue planéité, donc des travaux seront entrepris pour y remédier avant que le marquage soit fait avant la fin de l'année.

Nous avons interpellé le personnel en charge de ce travail et il a étudié l'emplacement proposé, cette place se situera à la première place, contre le mur, près des escaliers.

Concernant la fusion, nous avons, ce début d'année, rencontré le CC du Landeron et avons abordé ce point. Ce n'est pas l'Autorité communale du Landeron qui la refusée mais la population, à deux contre un. Avant de se lancer dans un nouveau projet de fusion avec d'autres communes, piloté par l'autorité politique, la question se pose : Est-ce que la population landeronnaise est prête à fusionner ? Car refaire des travaux de fusion pour se « ramasser » une troisième gifle de refus, cela engendrerait beaucoup de travail, à nouveau, pour rien. Nous avons demandé aux Autorités communales du Landeron que sa population montre, tout d'abord, son intérêt à fusionner avec les communes voisines et là nous serons prêts à entrée en matière.

Mme D. Barraud (PS) : Mon idée c'était de ne pas perdre tout ce qui a été fait et en pensant qu'il y a d'autres formes de fusion que celle qui a été refusée.

M. J.-M. Cantin (CC) : Je comprends votre souci. Compte tenu de l'évolution des comptes dans le canton, c'est très inquiétant. Nous sommes en train d'établir les comptes communaux et je n'ai pas le sourire. Les prévisions ne sont pas celles que l'on attendait. En cas de fusion, les chiffres devront être repris. On pourra prendre certaines idées mais le reste devra être revu et retravaillé en fonction des communes fusionnées.

M. P. Staub (PS) : Est-ce que Le Landeron pourrait faire un vote communal avant de faire quoi que ce soit et d'engager de l'argent, ainsi nous aurions l'avis de la population ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Le parti majoritaire landeronnais avait mentionné qu'il n'était pas contre la fusion mais contre **cette** fusion et qu'il avait mandat de proposer quelque chose. C'est là qu'on leur a expliqué que la population a voté « non » à 66 % et que c'est à elle de démontrer sa volonté de fusionner.

M. J.-M. Cantin (CC) : Il n'y aura pas de bancomat à Cornaux malgré que nous nous sommes approchés de différentes banques. Il pourrait y en avoir un si « un certain centre commercial » s'implantait sur Cornaux.

M. W. Schaerer (PLR) : Peut-on savoir le nom des banques qui ont refusé ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Neuchâteloise, cantonale et une dont le siège est à Gorgier.

Mme D. Barraud (PS) : Dans le même ordre d'idée, si l'on veut régler quelque chose au bureau communal, est-ce qu'il serait possible d'envisager un appareil à carte ?

M. J.-M. Cantin (CC) : La CEC va être mise à contribution prochainement pour l'analyse relative à des travaux de rénovation à l'administration communale. Vous serez appelés, lors du prochain CG, à voter sur une demande de crédit. Nous espérons pouvoir englober dans ce crédit le processus de paiement par carte.

M. J.-M. Cantin (CC) : concernant la guenille (drapeau de Cornaux à la place de foot), ce dossier sera traité par Mme I. Weber. Pour information, ce drapeau ne nous appartient pas.

12. **Divers**

Mme C. Von Bergen (PLR) : En attendant un projet concret concernant la rénovation de la vieille forge, ne pourrait-on pas installer une bibliothèque de rue sous le couvert ? L'emplacement me semble parfait, abrité des intempéries et un peu caché. Cela ne demande pas plus qu'une table ou une étagère, pas besoin que cela soit grand, on pourrait déposer, donner ou échanger des livres au bon vouloir des habitants et sous leurs propres responsabilités. Depuis 2013, il existe des boîtes à troc sur Neuchâtel et elles sont très appréciées.

M. J.-M. Cantin (CC) : L'idée est excellente et nous allons voir de quelle manière nous pourrions la réaliser.

M. C. Baudet (PLR) : J'ai remarqué que dans les courriels de la commune dans la signature le lien renvoie sur la commune de Lignières. Je me mets volontiers à disposition de l'administration pour la correction à faire.

Mme C. Salzmänn Silva (CC) : Vous serez prochainement appelés à statuer sur le plan spécial Marais aux Chevaux si les délais sont suivis. Une séance d'information publique concernant le règlement aura lieu le lundi 22.05.2017. Une invitation vous sera envoyée et la population sera invitée par l'intermédiaire d'une annonce dans le Bulcom.

M. J.-M. Cantin (CC): Je m'adresse aux citoyens de la commune. Une demande de référendum a été déposée auprès de la chancellerie concernant le report de l'harmonisation des impôts des frontaliers. Plusieurs communes ont établi leur budget 2017 en intégrant une certaine somme, mais d'autres pas déjà en déficit par le fait qu'elles devront laisser une grande part de leur revenu financier à d'autres communes. Ces dernières se sont approchées du CE et ont demandé un report à 2018, cette demande de report a été soumise et acceptée en février 2017 par le Grand Conseil. Heureusement pour la commune de Cornaux, le budget n'a pas englobé la somme qui aurait dû lui revenir. Cette somme est de CHF 169'000.00 soit l'équivalent de 3,4 points du coefficient fiscal. Celle-ci aurait dû tomber dans la caisse de Cornaux eh bien non. Si cette harmonisation avait eu lieu, 5 communes seraient pénalisées et le reste des communes auraient eu leur budget amélioré.
Ce formulaire sera distribué prochainement et nous vous invitons à le signer.

M. W. Schärer (PLR): Nous avons reçu, aujourd'hui même, le formulaire de référendum dans la boîte aux lettres.

Mme D. Barraud (PS): Nous n'acceptons pas de publicité dans notre boîte aux lettres mais nous avons reçu le formulaire de référendum. Je trouve dommage qu'il n'est pas signé.

M. J.-M. Cantin (CC): Je précise qu'il faut renvoyer les formulaires au comité référendaire, case postale 122, à St-Blaise.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 21h45.

Cornaux, le 26 avril 2017
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,

La secrétaire,

Yves Rollier

Suzanne Staub